

# COMMISSION PERMANENTE

Séance du 29 mai 2006

CP 06/05-22

## CONSTRUCTION D'UN COLLEGE 400 EVOLUTIF ASSORTIE D'UNE DEMARCHE HAUTE QUALITE ENVIRONNEMENTALE DEVOLUTION DES MARCHES

Lors de la séance consacrée au vote de la décision modificative n° 1 de l'année 2003, l'Assemblée délibérante a adopté le rapport concernant la construction assortie d'une démarche Haute Qualité Environnementale, d'un collège d'une capacité d'accueil de 400 élèves sur la commune de Montech.

Les caractéristiques principales du marché de travaux sont les suivantes :

Procédure : Appel d'offres ouvert européen.

Marché de travaux décomposé en lots :

- Lot n° 1 : voiries réseaux divers
- Lot n° 2 : gros oeuvre
- Lot n° 3 : charpente couverture étanchéité
- Lot n° 4 : menuiseries extérieures serrurerie
- Lot n° 5 : plâtrerie faux-plafond carrelage
- Lot n° 6 : menuiseries intérieures
- Lot n° 7 : peinture sols collés
- Lot n° 8 : ascenseur
- Lot n° 9 : électricité
- Lot n° 10 : plomberie chauffage
- Lot n° 11 : équipement cuisines

Durée des travaux : 13 mois.

Conformément au Code des Marchés Publics, les critères définis et pondérés dans le dossier de consultation par la personne publique permettant à la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer le ou les marchés sont les suivants :

Valeur technique de l'offre.....	40 %
(adaptation à la démarche HQE)	
Prix.....	60 %

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 2 mai 2006, a examiné les offres déposées par les entreprises ayant répondu à la consultation dans les formes et délais requis.

Concernant le lot n° 3, les offres reçues n'étant pas conformes au dossier de consultation des entreprises, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de le déclarer infructueux et de passer un marché négocié avec publicité et mise en concurrence dans les conditions initiales du marché, en application de l'article 35I 1° du Code des Marchés Publics. Les candidatures sont à remettre pour le 12 juin 2006.

Concernant les lots n° 1, 2, 4, 5 et 6, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de les déclarer infructueux et de passer des marchés négociés sans publicité avec les candidats admis à présenter une offre. Les négociations se sont déroulées les 10 et 11 mai 2006 et la date limite de dépôt des offres était fixée au 16 mai 2006.

A l'issue de l'analyse des offres jointe au présent rapport, la Commission réunie le 22 mai 2006 a décidé d'attribuer les marchés selon les conditions ci-après définies :

<b>LOT</b>	<b>NATURE DES TRAVAUX</b>	<b>ATTRIBUTAIRE</b>	<b>OFFRE DE BASE (H.T)</b>	<b>OPTION</b>	<b>TOTAL</b>
1	Voiries Réseaux Divers	COLAS S.O	1 061 261,49 €	10 850,00 €	1 072 111,49 €
2	Gros oeuvre	ETC	2 193 107,61 €		2 193 107,61 €
4	Menuiseries extérieures	ALUFER	629 258,00 €		629 258,00 €
5	Plâtrerie Carrelage	DESCOULS	370 578,58 €		370 578,58 €
6	Menuiseries Intérieures	DE FAVERI	295 091,64 €		295 091,64 €
7	Peintures Sols collés	ROUDIE PSO SOL FRANCAIS	210 322,76 €		210 322,76 €
8	Ascenseur	CFA	21 050,00 €		21 050,00 €
9	Électricité	FAUCHE	469 625,00 €	43 196,00 €	512 821,00 €
10	Plomberie Chauffage	QUERCY CONFORT	680 715,37 €	30 814,25 €	711 529,62 €
11	Equipement cuisine	JLC COLLECTIVITES	141 659,51 €		141 659,51 €
<b>TOTAL</b>			<b>6 072 669,96 €</b>	<b>84 860,25 €</b>	<b>6 157 530,21 €</b>

Ainsi le montant du marché s'élève à 6 157 530,21 € H.T soit 7 364 406,13 €T.T.C.

X X  
X

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et le cas échéant :

. m'autoriser à signer les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises susvisées pour la construction d'un collège 400 évolutif à Montech assortie d'une démarche Haute Qualité Environnementale;

. m'autoriser à signer toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

—

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 29 mai 2006**

CP 06/05-22

**CONSTRUCTION D'UN COLLEGE 400 EVOLUTIF  
ASSORTIE D'UNE DEMARCHE HAUTE QUALITE  
ENVIRONNEMENTALE  
DEVOLUTION DES MARCHES**

—

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres du 22 mai 2006,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises suivantes pour la construction d'un collège 400 évolutif à Montech assortie d'une démarche Haute Qualité Environnementale :

<b>LOT</b>	<b>NATURE DES TRAVAUX</b>	<b>ATTRIBUTAIRE</b>	<b>OFFRE DE BASE (H.T)</b>	<b>OPTION</b>	<b>TOTAL</b>
1	Voiries Réseaux Divers	COLAS S.O	1 061 261,49 €	10 850,00 €	1 072 111,49 €
2	Gros oeuvre	ETC	2 193 107,61 €		2 193 107,61 €
4	Menuiseries extérieures	ALUFER	629 258,00 €		629 258,00 €
5	Plâtrerie Carrelage	DESCOULS	370 578,58 €		370 578,58 €

<b>LOT</b>	<b>NATURE DES TRAVAUX</b>	<b>ATTRIBUTAIRE</b>	<b>OFFRE DE BASE (H.T)</b>	<b>OPTION</b>	<b>TOTAL</b>
6	Menuiseries Interieures	DE FAVERI	295 091,64 €		295 091,64 €
7	Peintures Sols collés	ROUDIE PSO SOL FRANCAIS	210 322,76 €		210 322,76 €
8	Ascenseur	CFA	21 050,00 €		21 050,00 €
9	Électricité	FAUCHE	469 625,00 €	43 196,00 €	512 821,00 €
10	Plomberie Chauffage	QUERCY CONFORT	680 715,37 €	30 814,25 €	711 529,62 €
11	Equipement cuisine	JLC COLLECTIVITES	141 659,51 €		141 659,51 €
<b>TOTAL</b>			<b>6 072 669,96 €</b>	<b>84 860,25 €</b>	<b>6 157 530,21 €</b>

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom du département, toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,